

## 15 Dépenses des administrations publiques par finalité

En 2015, les **dépenses publiques** s'élèvent à 1 244 milliards d'euros, soit 56,7 % du PIB. La protection sociale représente 43,1 % des dépenses publiques. Ce poste est principalement constitué des prestations sociales liées aux différents risques, versées en majorité par les administrations de sécurité sociale (retraite, chômage, indemnités journalières, famille), mais aussi par l'État et les collectivités territoriales (exclusion, handicap, dépendance). Les autres postes importants sont la santé (14,3 %), les services publics généraux (11,0 %) et l'enseignement (9,6 %).

Sur moyenne période, les dépenses publiques sont assez dynamiques. Depuis 2000, elles ont augmenté plus vite que le PIB en valeur : + 3,4 % contre + 2,8 % en moyenne par an. En 2015, les dépenses augmentent de 1,4 % après 1,8 % en 2014. Ce ralentissement s'explique par une croissance plus modérée des dépenses de santé (+ 1,7 %), de protection sociale (+ 1,6 %) et d'enseignement (+ 1,1 %). Les dépenses concernant le logement et les équipements collectifs diminuent fortement (- 9,5 %), en lien avec la baisse de l'investissement local. Les dépenses liées aux services généraux baissent également (- 2,9 %), tandis que les dépenses de défense sont très dynamiques en 2015 (+ 8,2 %) après une baisse de 4,5 % en 2014.

Les dépenses des administrations de sécurité sociale augmentent nettement moins en 2015 qu'en 2014 (+ 0,6 % contre + 2,2 %), en lien avec le transfert à l'État du financement d'une partie des allocations logement. Malgré ce transfert, les dépenses de l'État sont stables après une croissance de + 1,8 % en 2014, à cause de la diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux administrations publiques locales. La diminution des dépenses des administrations publiques locales en 2015 (- 0,9 % contre + 0,2 % en 2014) est

principalement due à une forte baisse des dépenses d'investissement (- 9,7 %) liée au cycle électoral et à la baisse de la DGF.

En 2015, le taux de dépenses publiques est plus élevé en France (56,7 % du PIB) qu'en Allemagne (44,0 %) ou qu'au Royaume-Uni (42,8 %). La France se classe en deuxième position dans l'Union européenne, derrière la Finlande (57,0 %). Dans tous les pays de l'UE, la protection sociale représente une part majeure des dépenses publiques (40,6 % en moyenne). Néanmoins, cette part varie nettement d'un pays à l'autre : la plus faible s'élève à 29,9 % en Hongrie et la plus élevée à 44,9 % en Finlande. Ces disparités traduisent notamment des choix de société différents : par exemple, recourir à des systèmes publics plutôt qu'à des fonds de pension privés pour financer les retraites. Viennent ensuite les dépenses de services généraux (qui comprennent notamment les charges d'intérêt), la santé et l'enseignement. Dans l'ensemble des pays européens, ces quatre postes de dépenses représentent 76,0 % des dépenses totales. Hors protection sociale, les écarts se réduisent, la France se situant néanmoins presque 6 points au-dessus du Royaume-Uni et 7 points au-dessus de l'Allemagne : 32,3 % du PIB contre respectivement 26,4 % et 25,0 %. Entre 2010 et 2015, le poids de la dépense dans le PIB a augmenté de 0,3 point en France et de 0,5 point en Italie, alors qu'il a diminué au Royaume-Uni (- 5,2 points), en Allemagne (- 3,3 points) et en Espagne (- 1,8 point). Le poids dans le PIB de la dépense publique hors protection sociale a baissé dans ces cinq pays (quoique dans des proportions variables), tandis que l'évolution du poids dans le PIB de la dépense de protection sociale est plus contrastée : à la baisse en Allemagne et au Royaume-Uni, à la hausse dans les pays latins. ■

### Définitions

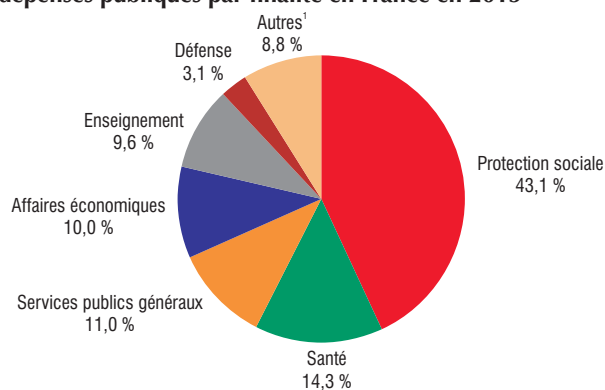
**Dépenses des administrations publiques** : ventilées suivant une nomenclature internationale définie dans le chapitre 29 du système de comptes nationaux (SCN) de 2008 : la COFOG (*Classification of the functions of government*). Celle-ci répartit les dépenses des administrations publiques en dix catégories selon leur finalité.

Le partage, délicat, entre dépenses de santé et de protection sociale peut nuire à la comparabilité des résultats internationaux. Sont comptabilisés, dans les chiffres français : en santé, les dépenses concernant la prise en charge de soins de santé (remboursement de soins de ville et de biens médicaux) et les coûts de fonctionnement des hôpitaux ; en protection sociale, les transferts en espèces aux ménages destinés à compenser les pertes de revenus dues à la maladie et aux accidents du travail (indemnités journalières). En outre, tous les pays n'appliquent pas nécessairement les mêmes conventions comptables, certains classant par exemple les hôpitaux publics hors des administrations publiques.

Les dépenses par sous-secteurs (État, organismes divers d'administrations centrales, administrations publiques locales et administrations de sécurité sociale) présentées ici sont consolidées : elles excluent tous les transferts à destination d'autres administrations publiques.

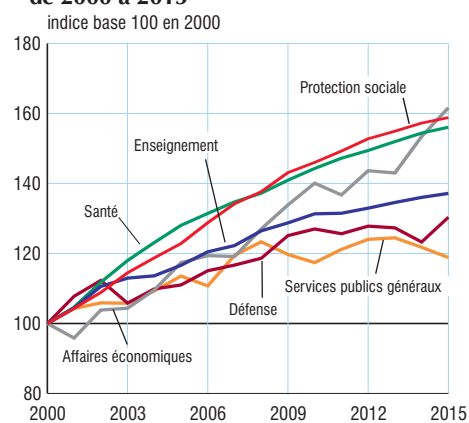
# Dépenses des administrations publiques par finalité 15

## 1. Structure des dépenses publiques par finalité en France en 2015



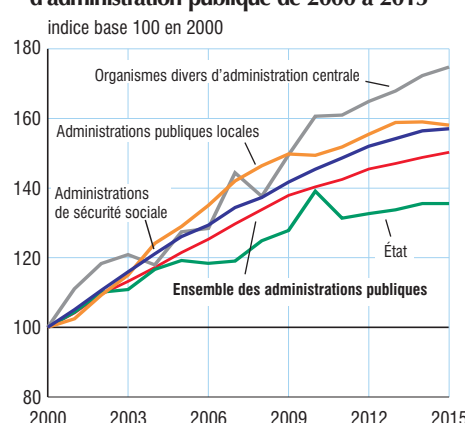
1. Part inférieure à 3 % (ordre et sécurité publics, loisirs, culture et culte, logement et équipements collectifs, protection de l'environnement).  
 Champ : France.  
 Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

## 2. Évolution des dépenses publiques par finalité de 2000 à 2015



Champ : France.  
 Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

## 3. Évolution des dépenses publiques par catégorie d'administration publique de 2000 à 2015



Champ : France.  
 Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

## 4. Comparaison européenne des structures de dépenses publiques en 2010 et 2015

	France		Allemagne		Royaume-Uni		Italie		Espagne	
	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015	2010	2015
Services publics généraux	12,0	11,0	13,9	13,5	11,0	10,6	16,7	16,6	12,2	14,9
Défense	3,3	3,1	2,3	2,3	5,4	5,0	2,6	2,4	2,3	2,2
Ordre et sécurité publics	3,0	2,9	3,4	3,6	5,3	4,7	4,1	3,7	4,7	4,6
Affaires économiques	9,0	10,0	10,2	7,1	6,9	7,1	8,3	8,1	12,8	10,0
Protection de l'environnement	1,8	1,8	1,3	1,4	2,0	1,8	1,7	1,9	2,3	2,0
Logement et équipements collectifs	2,5	1,9	1,2	0,9	2,1	1,1	1,5	1,2	1,5	1,1
Santé	14,1	14,3	14,7	16,3	16,0	17,8	14,9	14,1	14,4	14,2
Loisirs, culture et culte	2,5	2,3	1,7	2,3	2,0	1,5	1,6	1,5	3,6	2,6
Enseignement	10,0	9,6	9,2	9,6	13,6	12,0	8,8	7,9	9,8	9,3
Protection sociale	41,9	43,1	42,1	43,1	35,6	38,4	39,8	42,6	36,3	39,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble des dépenses (en % du PIB)</b>	<b>56,4</b>	<b>56,7</b>	<b>47,3</b>	<b>44,0</b>	<b>48,0</b>	<b>42,8</b>	<b>49,9</b>	<b>50,4</b>	<b>45,6</b>	<b>43,8</b>
Ensemble des dépenses hors protection sociale (en % du PIB)	32,8	32,3	27,5	25,0	30,9	26,4	30,1	29,0	29,1	26,7

Sources : Eurostat et Insee, comptes nationaux, base 2010.